



Règlement "les Allumés de la Spatule" 2024

Article 1: Présentation

Les Allumés de la Spatule est une épreuve de ski nordique en style libre à pratiquer seul ou en relais. Elle est organisée par le Vercors Ski de Fond avec le soutien technique des stations de la Drôme et de l'espace nordique d'Herbouilly (Vercors Drôme).

1.1 Le site : Le site nordique d'Herbouilly

1.2 Les épreuves :

La 12 HEURES : départ le 9 mars à 22h jusqu'au 10 mars 2024 à 10h

3 formules : Solo ou par équipe de 2 ou par équipe de 3 ou de 4

La 6 HEURES : départ le 10 mars 2024 de 4h à 10h

2 formules : Solo ou par équipe de 2 ou 3 ou 4

La 3 HEURES : départ le 9 mars 2024 de 18h à 21h

Une formule unique avec classement scratch sans récompense, mais avec des diplômes en fonction des kilomètres parcourus en équipe. Inscriptions possibles en solo si majeur, et par équipe pour les autres (voir 5.)

La 1 HEURE : départ le 9 mars 2024 à 20h

La 0h30 : départ le 9 mars 2024 à 20h30

1.3 Le parcours : Départ et arrivée au bâtiment d'accueil

Parcours 3h : boucle de 4 kms environ.

Parcours de 6h : boucle de 8kms environ.

NOUVEAUTE pour la formule 12h : une boucle d'environ 4kms de 22h à 4h (en forêt entre Pot du Loup -> Roybon -> Dodos) puis, à 4h du matin, fermeture du parcours de 4kms après le passage du 1^{er} concurrent, pour parcourir ensuite une boucle de 8kms (identique 2022) pour la fin de course (passage plaine d'Herbouilly).

1.4 Les récompenses :

Les catégories suivantes seront récompensées :

- pour la 12 HEURES: 8 catégories : SOLO femmes + SOLO hommes + DUO mixte + DUO hommes + DUO femmes + TRIO OU QUATUOR Mixte + TRIO OU QUATUOR femmes + TRIO QUATUOR hommes
- Pour la 6 HEURES : 5 catégories : SOLO femmes + SOLO hommes + DUO ou TRIO ou QUATUOR mixte + DUO ou TRIO ou QUATUOR femmes + DUO ou TRIO ou QUATUOR femmes

Il y aura aussi des challenges VSF « Vercors Ski Fun »

- 1 / du meilleur « nom d'équipe allumée »
- 2 / du meilleur déguisement allumé » sur l'ensemble des courses.
- 3 / du meilleur temps au tour sur l'ensemble des courses
- 4 / du plus Allumé

1.5 Les participants :

- Les épreuves **6 et 12 heures** sont ouvertes aux personnes majeures.
- L'épreuve **3 heures** est ouverte aux mineurs à partir de 12 ans révolus (né le 01/01/2012 et avant) accompagnés d'un adulte référent présent sur le site.
Les jeunes de 12- 13 ans ne peuvent pas faire plus d'un tour d'affilée, ceux de 14-15 ans pas plus de 2 tours d'affilée et ceux de 16-17 ans plus de 3 tours d'affilée (respect de la réglementation sous la responsabilité des équipes).
- La **1 heure** est ouverte aux mineurs nés avant le 01/01/2014.
- La **0h30** est ouverte aux mineurs nés avant le 01/01/2016.
- Pas de limitation du nombre de tours pour les équipes exclusivement composées d'adultes (solo, duo, trio, quatuor).
- Chaque formule y compris la formule découverte familiale et intergénérationnelle nécessite une bonne pratique et une bonne habitude du ski de fond ainsi qu'un équipement adapté à la course de nuit.

Article 2 : Chronométrage, Classement, Fair-Play et Echauffement

2.1 Chronométrage :

Il sera fourni à chaque équipe un transpondeur avec une puce intégrée.

Le départ peut être pris par n'importe quel participant de l'équipe. L'ordre et la longueur des relais sont libres (sauf pour les mineurs voir 1.5). Le passage de relais s'effectue dans la zone prévue à cet effet et lorsque les coureurs le désirent. Le parcours doit être accompli dans son entier par les relayeurs et dans le bon sens, y compris en cas de bris de matériel.

Chaque participant devra skier avec le transpondeur visible à la cheville au-dessus de la chaussure tout au long de la course, afin de comptabiliser les tours. **Pour éviter la perte de transpondeur, nous demanderons un chèque de caution au moment du retrait du dossard :**

- **caution de 80€ pour les inscriptions solo**
- **caution de 120€ pour les duos**
- **caution de 200€ pour les quatuor**

Tout concurrent skiant sans puce verra son tour non-comptabilisé.

Le transpondeur sert de témoin lors d'un changement de concurrent au sein de la même équipe. Un relais effectué en dehors de la zone entraînera la non-comptabilisation du tour suivant.

Le dossard doit obligatoirement être porté sur le torse et visible en permanence jusqu'à la fin de la course.

La non remise des dossards en fin de course sera également sanctionné par l'encaissement du chèque de caution.

Lors des départs de nuit, chaque concurrent devra être équipé d'une lampe en état de marche (sous peine d'être interdit de départ).

Un écran sera utilisé pour un affichage en temps réel des classements avec le nom, le n° de dossard, le kilométrage parcouru et le temps du dernier tour. Tout transpondeur non récupéré verra la caution encaissée.

2.2 Le classement :

Les épreuves sont organisées sur une ou plusieurs boucles damées de 4 à 8 kms selon le niveau d'enneigement, au départ de la station nordique d'Herbouilly.

Ils ne seront diffusés précisément que si les conditions d'enneigement sont stables.

La trace de classique n'est pas garantie (selon conditions d'enneigement).

Les accompagnateurs à pied ou en raquette sont strictement interdits sur le circuit.

Un signal sonore indiquera la fin du temps règlementaire.

La fin de course correspond à un horaire de fin au niveau de l'arrivée.

Si je ne suis pas arrivé à 22h pour le parcours 3h, ou à 10h pour les autres parcours, c'est mon dernier tour entièrement fini qui sera comptabilisé pour ma distance totale.

Le coureur ou l'équipe provisoirement 1^{er} au classement scratch sera la référence pour le dernier tour de tous les autres concurrents. Une fois que cette tête de course aura fini sa course, tous les autres coureurs seront arrêtés.

Donc tous les coureurs devront finir le tour commencé, mais seront départagés selon le nombre de kms parcourus dans le temps imparti pour la course (3h / 6h ou 12h).

Les concurrents ayant terminé le même nombre de tours avant la fin de course, seront départagés selon leur ordre d'arrivée sur leur dernier tour terminé.

Exemple :

Le 1^{er} du parcours a fait ses derniers tours en 20mn en moyenne en et il ne lui reste que 10mn de course. Il sera autorisé à refaire un tour durant ces 10mn pour espérer boucler son tour avant l'horaire de fin de course.

S'il se fait doubler sur son dernier tour ou s'il reste 1^{er}, tous les autres coureurs seront arrêtés à l'arrivée une fois que le 1^{er} sera arrivé.

Par contre, c'est son dernier tour entièrement fini avant l'horaire de fin qui sera comptabilisé. Ainsi son dernier tour ne lui servira peut-être à rien s'il ne le finit pas avant l'heure de fin de course (idem pour tous les autres coureurs).

La mise hors course d'un coureur pourra être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les coureurs. L'avis du comité d'organisation sera souverain. De même, la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation si l'état de santé du coureur paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Les catégories des formules 6 et 12h seront primées, ainsi que le challenge « Vercors Ski Fun ». (voir 1.4)

2.3 Code de Bonne Conduite :

En fonction du terrain, de la nature des épreuves , l'organisation a mis en place des itinéraires

- Un de 8 kms pour les 6 et 12 H
- Un de 4 puis de 8 kms pour le 12h (changement à 4h du matin)
- Un de 4 kms pour le 3H

Pour un plus grand confort des participants on limitera leur nombre, néanmoins il y aura des différences de niveaux et donc des dépassements incessants. Il sera demandé aux coureurs un fair-play de tous les instants.

Il faut essayer de skier à droite pour permettre des dépassements à gauche, comme en voiture.

En tout état de cause la bienveillance s'impose à tous et durant toute la course. Le jury sera intransigeant et la sanction peut aller jusqu'à la disqualification en cas d'infraction grave ou répétée.

2.4 Echauffement :

Pour les échauffements, la place est limitée et on vous demandera de respecter scrupuleusement les zones réservées à cet effet.

Article 3 Comment s'inscrire

3.1 Modalités :

Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés ou non licenciés FFS majeurs.

Seule les formules OH30 – 1H et 3H sont ouvertes aux mineurs accompagnés par un ou plusieurs adultes.

Licenciés : Fournir photocopie ou fichier numérisé de la licence F.F.S.

Les non licenciés doivent joindre un certificat médical (ou sa copie conforme) de non-contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition datant de moins d'un an.

L'assurance responsabilité civile sera fournie par le Vercors Ski de Fond.

La participation des mineurs nécessite une autorisation parentale.

L'organisation appliquera les consignes sanitaires en vigueur au moment de la course.

3.2 Inscriptions:

Les inscriptions se font par internet sur le site :

<https://chronospheres.fr/evenements/detail/Les-allumes-de-la-spatule-628#parcours>

**Fin des inscriptions: le 29 février à minuit, soit 1 semaine avant l'épreuve pour les formules 12h et 6h.
le 8 mars minuit pour la formule 3h.**

Limitation des inscriptions aux 300 premiers inscrits (120 équipes maximum sur les épreuves de nuit)

Tarifs:

- **Formule 12h :**
75 € par personne
Ces tarifs comprennent : l'organisation de l'épreuve, le cadeau coureur, la pasta party du samedi soir et le repas de la fin d'épreuve
- **Formule 6h :**
55€ par personne
Ces tarifs comprennent : l'organisation de l'épreuve, le cadeau coureur, la pasta party du samedi soir et le repas de la fin d'épreuve.
- **Formules 3h:**
17€ par personne
Ces tarifs comprennent : l'organisation de l'épreuve.
- **Formules 0h30 et 1h:**
Inscription sur place.
5€ par personne

3.3 Retrait des dossards:

Jusqu'à 2h avant chaque course (attention : plus on se rapproche de l'heure de départ, plus il y a de risque d'attente)

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis sera en infraction avec le présent règlement et sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

Article 4 : modalités d'organisation

4.1 Equipement obligatoire :

- Un matériel adapté à la technique de ski choisie
- Une tenue adaptée au ski de fond et aux conditions climatiques du jour (ne pas oublier des tenues chaudes à mettre entre les relais)
- Une lampe frontale en bon état avec des piles de rechange
- Un gobelet personnel pour les ravitaillements

Attention, les nuits peuvent être très froides sur Herbouilly en hiver.

4.2 Fartage :

Le changement de skis et le fartage sont autorisés entre les relais. Une zone sera mise à disposition pour le fartage. Chacun s'organise pour apporter le matériel qui lui est nécessaire. Concernant les tentes privées, un emplacement

sera prévu pour les installer. La demande doit être faite lors de l'inscription, faute de quoi le montage de la tente pourra être refusé. Nous ne garantissons pas un accès à l'électricité.

4.3 Ravitaillement / vestiaires :

Un ravitaillement exclusivement réservé aux concurrents. **Les concurrents doivent venir avec leurs gobelets** car l'organisation n'en fournira pas.

Il est conseillé de prévoir en plus son propre ravitaillement pour ceux qui veulent des produits spécifiques.

Un marabout chauffé à proximité de la piste sera à disposition pour déposer un petit sac et des habits entre les relais. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

4.4 L'organisation :

Pour organiser cette épreuve le Vercors Ski de Fond, largement aidé par les stations de la Drôme, l'espace nordique d'Herbouilly, et le département de la Drôme a mis en place l'organisation suivante:

Un comité d'organisation : Il est composé des forces vives du club et prend toutes les dispositions pour organiser au mieux cet événement. Il prendra toutes les décisions souhaitables avant l'événement y compris son annulation pour des raisons de sécurité, de météo, ou de manque d'inscriptions (cette éventuelle annulation se fera au plus tard le 29 février).

L'équipe d'organisation se laisse la possibilité d'exclure, d'une course et du site, toute personne qui présenterait un comportement inadapté.

Un Jury : composé Du Directeur de course, du Chef des pistes, du Responsable sécurité, du Responsable du site, Responsable animation, responsable des ravitos, responsable remise des dossards.

4.5 Pistes, damage

Les pistes : seront préparées avec une trace de ski classique. Mais sachant que par expérience, ces traces ne restent pas longtemps, il est préférable de pratiquer en skating.

Damage : pour des raisons de confort ou de sécurité l'organisation se réserve le droit de repasser une machine de damage, ce qui occasionnera une interruption de l'épreuve pouvant aller jusqu'à 1h, comme une "safety car" dans le sport automobile.

Fonctionnement en cas de damage au milieu de la course : on prévient le premier puis les suivants qu'il leur reste 1 tour avant un arrêt de la course. Ils arrivent tous les uns après les autres avec un écart temps. Le daleur repasse ensuite la machine sur la boucle. Le classement provisoire avec les écarts au moment de l'arrêt de la course servira à refaire partir les concurrents sur la base des écarts constatés, comme une poursuite en ski.

Double avantage : toutes les équipes auront le même temps d'arrêt et le classement final ne sera pas faussé.

Article 5 : Divers aspects

5.1 Annulation d'épreuve, remboursements :

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure (cette éventuelle annulation se fera au plus tard le 29 février), il sera retenu 20€ par inscription pour les frais engagés, le reste étant remboursé.

Le retrait d'un membre d'une équipe sera remboursé à concurrence de 50%.

5.2 Accueil / pertes / vols :

Le site nordique d'Herbouilly est équipé de sanitaires nécessaires aux coureurs, des vestiaires collectifs non surveillés seront disponibles pendant la durée de l'épreuve (voir 4.3). Les concurrents sont invités à prendre toutes précautions pour prévenir des pertes ou vols de matériel.

5.3 Assurance :

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses de ski de fond. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

5.4 Droits d'images :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves et de les promouvoir. En vous inscrivant à cette épreuve vous cédez votre droit à l'image et vous autorisez à

titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation ou de ses partenaires pour une durée limitée à dix ans.

5.5 Loi informatique et libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés", si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

5.6 Litige et modification de règlement

En cas de litige, seul le Directeur de course épaulé par le comité de course réglera les problèmes éventuels.

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

5.7 Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation sans aucune restriction du règlement de la compétition.

Sauf contre-ordre de la part du coureur, l'acceptation du présent règlement, autorise le club organisateur à diffuser les photos de tous sur leurs supports de communication.